

PORTRAIT • TRAJECTOIRE

Cameroun : Paul Biya choisit Rémy Nama, un magistrat expérimenté et fin connaisseur des institutions, pour présider le Conseil constitutionnel

Magistrat de carrière, diplômé de l'ENAM en 1986 et longtemps chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République, Rémy Nama prend la tête du Conseil constitutionnel. En le nommant le 16 octobre 2026 pour succéder à Clément Atangana, Paul Biya choisit un juriste expérimenté, familier des institutions et des rouages de l'État, appelé à veiller au respect de la Constitution et à la régularité des grandes échéances électorales.

Par David Pem • 16 octobre 2026

La nomination de Rémy Nama à la présidence du Conseil constitutionnel marque une nouvelle étape dans la carrière d'un magistrat dont le parcours s'est largement construit au sein des services présidentiels. Jusqu'ici moins exposé au grand public que les principales figures gouvernementales, il accède désormais à une fonction centrale dans la vie institutionnelle camerounaise.

Nommé le 16 octobre 2026, il succède à Clément Atangana, décédé le 4 octobre. Son arrivée place à la tête de l'institution un professionnel du droit ayant également exercé des responsabilités de représentation de la présidence dans plusieurs organismes publics.

Une formation à l'ENAM et un ancrage dans la magistrature

Le premier repère de sa trajectoire est sa formation à l'École nationale d'administration et de magistrature. Rémy Nama en est diplômé en **1986**. Une publication institutionnelle du Comité de pilotage et de suivi des pipelines le présentait déjà, en 2018, comme magistrat hors échelle et chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République.

Quarante années séparent donc sa sortie de l'ENAM de son accession à la présidence du Conseil constitutionnel. Cet intervalle donne la mesure de l'ancienneté de sa formation juridique, même si les documents publics consultés ne permettent pas de reconstituer, année par année, l'ensemble de ses premières affectations.

Son profil associe ainsi deux dimensions : la formation de magistrat et une longue présence dans l'administration présidentielle.

Les services présidentiels comme point d'ancrage

Le secrétariat général de la présidence constitue une étape importante de son parcours. Le décret du **9 juin 2021**, portant nomination de responsables dans cette structure, mentionne Rémy Nama parmi les chargés de mission. Cette fonction est également attestée par la publication institutionnelle de 2018.

Cette présence durable permet de comprendre le choix d'un responsable familier de l'environnement présidentiel. Elle suggère une connaissance pratique des circuits administratifs et des relations entre les services de l'État.

Il convient cependant de distinguer cette expérience institutionnelle d'une spécialisation universitaire en droit constitutionnel. Les éléments documentés établissent sa qualité de magistrat et ses fonctions administratives ; ils ne permettent pas, à ce stade, de dresser une liste de publications ou d'enseignements consacrés à la Constitution.

En 2013, la représentation de la présidence au MATGENIE

Le **28 novembre 2013**, un décret présidentiel nomme Rémy Nama représentant de la présidence de la République au conseil d'administration du **Parc national de matériel de génie civil**, le MATGENIE.

Cette responsabilité ajoute une dimension de gouvernance publique à son parcours. Siéger dans un conseil d'administration consiste à participer aux orientations et au contrôle d'un organisme, dans les limites des compétences attribuées à cet organe.

Cette nomination montre que ses responsabilités ne se limitaient pas à sa fonction au sein des services présidentiels : il était aussi appelé à représenter l'institution dans une structure intervenant dans le secteur du génie civil.

En 2018, une responsabilité dans le suivi des pipelines

Une autre étape intervient en **mai 2018**, lorsqu'il est désigné représentant de la présidence au comité de suivi du **Comité de pilotage et de suivi des pipelines**, le CPSP.

Désigné le **25 mai**, puis coopté lors de la session du **29 mai 2018**, il y remplace Jean Fouman Akame, qui avait été nommé membre du Conseil constitutionnel.

Cette mission le situe dans un cadre de concertation entre administrations sur des infrastructures stratégiques. Elle témoigne de la diversité des organismes au sein desquels la présidence lui a confié un mandat de représentation.

En 2023, une nouvelle mission auprès de l'APME

Son parcours se poursuit dans la gouvernance des établissements publics. Le décret du **31 janvier 2023** portant nomination des membres du conseil d'administration de l'**Agence de promotion des petites et moyennes entreprises**, l'APME, le désigne comme représentant de la présidence de la République.

Après le génie civil et le suivi des pipelines, cette responsabilité concerne un organisme chargé de l'accompagnement des petites et moyennes entreprises. Ces différentes nominations dessinent la trajectoire d'un magistrat également mobilisé dans les mécanismes de représentation et de gouvernance de l'État.

Le passage à une fonction d'arbitrage constitutionnel

Avec sa nomination du **16 octobre 2026**, Rémy Nama change de position institutionnelle. Il prend la direction d'un Conseil chargé notamment de contrôler la constitutionnalité des lois, de veiller à la régularité des élections présidentielle et parlementaires et d'en proclamer les résultats.

Son expérience des services présidentiels constitue un acquis pour comprendre le fonctionnement de l'État. Sa nouvelle responsabilité exigera aussi une indépendance de jugement à l'égard des acteurs dont les décisions ou les contestations pourront être soumises au Conseil.

Le parcours de Rémy Nama présente donc une continuité professionnelle, de la formation de magistrat aux responsabilités exercées dans l'administration présidentielle. Son accession au Conseil constitutionnel ouvre une étape différente : celle d'une fonction publique d'arbitrage, dont l'autorité reposera sur la rigueur juridique, la motivation des décisions et la confiance qu'elles pourront inspirer.

Les repères de sa trajectoire

1986 - Diplôme de l'École nationale d'administration et de magistrature.

2013 - Représentant de la présidence au conseil d'administration du MATGENIE.

2018 - Représentant de la présidence au comité de suivi du CPSP ; sa fonction de chargé de mission au secrétariat général est attestée.

2021 - Mentionné parmi les chargés de mission du secrétariat général par le décret du 9 juin.

2023 - Représentant de la présidence au conseil d'administration de l'APME.

2026 - Nommé président du Conseil constitutionnel le 16 octobre.